

Fadettes : Jean-Pierre Sueur reçu 5 sur 5

mar, 03/12/2013 - 09:09 | Anthony Gautier
Défense



Image:

[1]

RENSEIGNEMENT. On connaît le travail réalisé par Jean-Pierre Sueur, président socialiste de la commission des lois au Sénat, pour accroître le contrôle et l'encadrement de l'utilisation des écoutes téléphoniques dans le cadre de la lutte anti-terroriste notamment.

Le 31 octobre dernier, ce dernier, accompagné des parlementaires de la délégation au Renseignement qu'il préside, s'était ainsi entretenu avec le Président Hollande à ce sujet. Une rencontre qui s'était déroulée quelques jours seulement après les révélations du *Monde* faisant état d'un espionnage d'envergure nationale orchestré par les États-Unis, via la NSA.

« Une personnalité qualifiée placée auprès du Premier ministre »

Lors de l'examen de l'article 13 du projet de loi de programmation militaire, lundi 2 décembre, à l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis, a déposé un amendement renforçant l'encadrement légal de l'accès aux données de connexion et à la géolocalisation.

S'agissant des fadettes - l'accès aux factures téléphoniques détaillées et personnelles - selon cet amendement qui a été voté par le Sénat puis par l'Assemblée nationale, les autorisations seront données par « une personnalité qualifiée placée auprès du Premier ministre », tandis que la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS) effectuera un contrôle a posteriori « en ayant un accès plein et entier au dispositif de recueil des données ».

Concernant la géolocalisation en temps réel, les conditions seront plus strictes puisqu'elle nécessitera une demande écrite et motivée des ministères concernés et une réponse écrite du Premier ministre après avis de la CNCIS. Le Sénat avait voté une durée de dix jours pour ces autorisations, l'Assemblée nationale les a portées à un mois.

Pour aller plus loin. [Jean-Pierre Sueur fait le bon numéro](#) [2]

A. G.

Exergue:

La lutte contre le terrorisme ne peut exonérer les services secrets français d'avoir un accès contrôlé aux dispositifs de renseignement.

[fadettes](#) [3]